

<http://lipietz.net/Reduction-du-temps-de-travail-accelerons>

Ouest France

Réduction du temps de travail : accélérons !

- Vie publique - Articles et débats -



Publication date: vendredi 1er janvier 1999

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Une étrange rumeur se répand : celle de l'échec de la loi des 35 heures. Elle n'aurait "finalement" créé que quelques milliers d'emplois ! "Mais on croyait qu'elle ne s'appliquait qu'au 1er janvier de l'an 2000 ?" En effet. Et, à terme, elle doit créer plus d'un demi-million d'emplois. Alors, d'où vient la rumeur ?

De ce que la loi est en deux temps. Nous sommes dans la phase expérimentale, celle de la négociation, qui doit permettre, dans une "loi-balai" à voter cette année, de préciser les modalités. Depuis 6 mois, des accords anticipant sur l'an 2000 sont effectivement signés, encore peu nombreux, mais le mouvement s'accélère (130 par semaine). Les "bons" accords ? ceux qui créent de l'emploi ? sont en général signés par tous, et immédiatement appliqués. Ils bénéficient alors d'une prime, et la certitude de "devoir s'y mettre" à la fin de l'année pousse à la roue.

Pas assez, et c'est là le problème. Car la détresse des chômeurs et chômeuses n'attend pas. Pourquoi ce délai de 18 mois entre le vote de la loi et son application ? "Pour avoir le temps de négocier, et voir ce qui est acceptable." Telle était la doctrine, et c'est bien ce qui s'est passé. Des accords scandaleux, comme ceux de la Métallurgie ou de la Banque, qui élimineraient de l'emploi en accroissant les heures supplémentaires, ont été rejetés par les syndicats majoritaires et par le gouvernement. D'autres (Textile, Chaussure, EDF...) ont été plébiscités. Ces négociations ont permis en outre de mesurer la souplesse de la loi. Le passage aux 35 heures, c'est aussi près d'un mois de congés payés si on "l'annualise". Les syndicats en ont largement profité, panachant les formules : semaines alternées de 4 ou 5 jours, ou 12 jours de congés supplémentaires et le reste en réduction hebdomadaire, etc. Une idée-force se dessine : regrouper le temps libre en plages de temps vraiment libre, pour la qualité de la vie !

Bref, la phase exploratoire est maintenant terminée. On sait ce qu'il y a à faire. La deuxième loi devient urgente, car le gros des entreprises ne négocieront pas deux fois (une fois avant, une fois après !). Alors, que mettre dans la loi-balai ?

- ▶ Le point clé, c'est le nombre d'heures supplémentaires autorisées. Actuellement : 130 heures dans le "premier contingent", le moins surpayé. C'est déjà beaucoup ! En tout cas, au delà, les "heures sup" ne devraient être qu'exceptionnelles, très coûteuses, et le surcoût doit alimenter l'UNEDIC, c'est à dire les indemnités du chômage.
- ▶ Et les salaires ? Les moyens et bas salaires ne doivent pas voir baisser leur pouvoir d'achat. Il serait démagogique de dire : "Tous les salaires seront maintenus", mais où est la limite ? Je propose : le plafond de la Sécurité Sociale (environ 2 fois le SMIC) qui couvre 70 % des hommes, 85 % des femmes.
- ▶ Et les cadres, alors ? Il faut refuser pour eux la généralisation du "travail au forfait". Eux aussi ont le droit de vivre, et leur famille avec eux.
- ▶ Reste le problème des "mi-temps", le plus souvent des "demi-chômeuses", des femmes à qui on n'offre rien d'autre. Il faut supprimer les lois injustes qui incitent les employeurs à n'offrir que des demi-emplois, mais respecter le temps partiel véritablement choisi.

Et surtout, il faut étendre la réduction du temps de travail à la Fonction Publique, et renforcer l'aide au passage à 32 heures. À ces conditions, on peut parier sur plus de 2 millions d'emplois créés !